



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 89312

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes exprimées par les élus locaux en raison des frais supplémentaires de fonctionnement et de personnel pesant sur les collectivités locales suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Bien que le fonds d'amorçage ait été pérennisé à compter de la rentrée 2015, son montant de 400 millions d'euros n'est malheureusement pas à la hauteur des dépenses engagées par les communes et leurs groupements, dépenses estimées d'après de nombreux rapports à plus de 1 milliard d'euros. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour rassurer les élus locaux. Il souhaite également savoir si cette compensation sera à l'avenir revalorisée, les communes subissant de plein fouet la baisse des dotations et leurs dépenses étant en augmentation constante en raison des nombreux transferts de charge de l'État au bloc communal et du décalage existant entre les modes de compensation affectés à ces transferts, calculés à la date du transfert, et les charges croissantes pesant sur les communes.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89312

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7353

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)